



## Dossier de surendettement annulation des frais???

Par **sabihay**, le **12/04/2009** à **10:30**

Bonjour, j'ai mon ami qui a bcp de dettes (environ 7000 euros) du a un prêt a une banque et le loyer qu'il n'arrive plus a payer car il ne travaille pas et n'a pas bcp de revenus.

J'aurais voulu savoir s'il établissait un dossier de surendettement, est-ce que sa dette pourra être annulée??

l'huissier de justice va bientôt passer chez lui et je voulais savoir comment il pouvait faire pour éviter cela.

Merci de vos réponses

Par **natacha1965**, le **20/01/2010** à **09:57**

Bonjour,

Pour répondre à votre demande, je vous informe que votre ami ne devrait pas tarder à saisir la banque de france pour constituer un dossier de surendettement, dès que la banque de france aura reçu son dossier, il recevra un courrier attestant qu'il a déposé un dossier, cela pourra calmer l'huissier.

Si la banque de france accepte l'étude de son dossier, les poursuites seront interrompues le temps de l'instruction du dossier, qui n'hésite pas à se mettre en relation téléphonique auprès des services de la banque de france pour poser des questions, ils sont très sympathiques , ne jugent pas et sont vraiment du côté des personnes endettés .

Bon courage pour lui

natac ha